



Plan de
vigilance

2023



ENSEIGNE
Coopérative



Commerçants
autrement

Sommaire

Plan de vigilance 2023

Introduction	4
I - Gouvernance du devoir de vigilance	7
II - Périmètre du plan	7
III - Cartographie des risques	7
IV - Evaluations régulières et actions d'atténuation	10
A. Transverse : mise en place de process d'évaluation fournisseurs/atténuation des risques	10
B. Actions spécifiques pour adresser certains risques / catégories de produits identifiés comme prioritaires pour U.....	13
V - Mécanisme d'alerte	20
VI - Dialogue parties prenantes	20

Introduction

UN RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE DU DEVOIR DE VIGILANCE

La loi relative au devoir de vigilance établit une obligation pour les entreprises d'une certaine taille d'établir et de mettre en œuvre de façon effective un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Pour ce faire, la loi prévoit que les entreprises doivent adopter différentes mesures qui permettront d'établir ces plans de vigilance :

- Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec

lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;

- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

La loi n'apporte pas de précisions quant aux méthodes à adopter pour mettre en œuvre chacune de ces mesures. Nous avons choisi pour construire nos méthodes de travail de nous aligner sur des Principes internationaux de référence desquels découle la loi relative au devoir de vigilance, à savoir principalement : les Principes Directeurs des Nations Unies, Les Principes Directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, la Déclaration tripartite de l'OIT et l'ISO 26000.

LE MODÈLE D'AFFAIRES DE LA COOPÉRATIVE U ENSEIGNE : FILIALES, ENTITÉS, ACTIVITÉS

Le Groupement U est un groupement coopératif de commerçants détaillants indépendants : les Associés U. Il réunit des commerçants associés exerçant sous différentes enseignes (principalement : Hyper U, Super U, U Express, Utile) et compte 1726 magasins à fin 2023. Le Groupement emploie quelque 73 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2023 de 25,89 milliards € TTC hors carburant (11,8% de part de marché à fin 2023).

Au sein du Groupement U, la Coopérative U Enseigne est composée de sociétés dédiées à certaines activités opérationnelles au service de l'activité des magasins U, principalement :

- U Enseigne : activités concernant la création, propriété et protection de la marque et de ses dérivés ; la centrale d'achat pour les achats nationaux et régionaux ; la propriété des stocks de marchandises ; l'approvisionnement des entrepôts logistiques ; les services supports au développement commercial des Associés U (marketing, communication, formation, accompagnement du développement du réseau de magasins, etc.) ;
- Iris : activités informatiques ;
- U Logistique : activités logistiques.

Dans cet ensemble, l'entité U Enseigne compte près de 2500 collaborateurs et assure les fonctions suivantes :



Au vu de son activité, nous avons priorisé le périmètre U Enseigne pour établir nos premiers plans de vigilance car c'est l'entité qui gère la majorité des référencements et des achats des produits vendus dans le Groupement.

UNE DÉMARCHE DEVOIR DE VIGILANCE S'INSCRIVANT DANS LA CONTINUITÉ DES ENGAGEMENTS DE U EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous avons un engagement depuis plus de 10 ans en faveur du développement durable. En effet, en 2010, conscient des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux, U Enseigne définissait sa stratégie en matière de développement durable, engagements précisés depuis 2016 au travers d'une **politique Qualité Sécurité Sociale et Environnement des produits à marque U** ambitieuse, matérialisée en un socle de politiques transversales et un ensemble de démarches filières. Ces engagements font l'objet d'un travail constant afin d'être régulièrement renforcés et étendus.

Considérant que les engagements pris sur nos produits sont les marqueurs de la responsabilité de notre enseigne et conscients de notre responsabilité en tant que distributeur, nous nous sommes fixés comme position d'intégrer dès l'amont des enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux dans toutes les phases du cycle de vie de nos produits à marque U.

Afin d'intégrer notre valeur sociétale ajoutée au cœur de notre offre de produits, nous avons identifié une dizaine de thématiques clés en matière de RSE. Elles se résument en deux grandes typologies de responsabilités pour notre enseigne : notre responsabilité sur les Produits U que nous distribuons au consommateur et notre responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs. Ces thématiques sont au cœur de la stratégie d'amélioration continue de notre offre de produits à marque U.

La traduction opérationnelle de ces engagements est portée par deux types de politiques :

- > des politiques de Développement durable transversales, qui constituent un socle commun, dont les ambitions s'appliquent à l'ensemble de nos produits à la marque U ;
- > des politiques adaptées à chaque univers de produit, qui complètent ce socle commun.

En affichant des engagements ambitieux sur nos marques U, nous souhaitons que nos politiques créent un effet d'entraînement positif sur l'offre de marques tierces.

La co-construction avec les fournisseurs est un maillon essentiel de la mise en œuvre des politiques et démarches, avec la volonté de les responsabiliser sur la mise en place des évolutions nécessaires à nos exigences et ambitions Qualité.

Deux moyens coexistent pour atteindre le niveau d'ambition fixé dans nos politiques :

1 - Des exigences, formalisées au travers de spécifications Qualité et Emballage

Le niveau d'ambition lié à aux exigences U peut donner lieu :

- à une reconnaissance de labels ou de certifications dès lors qu'ils sont en adéquation avec notre ambition (ex : reconnaissance de la certification CRC sur la filière blé/farine),
- et/ou à des exigences spécifiques à U Enseigne (ex : substances controversées à exclure de la composition du produit et de son emballage).

2 - Un accompagnement de nos fournisseurs dans la durée, sur des plans de progrès qui permettent l'identification et à la mise en œuvre de plans d'amélioration des pratiques des fournisseurs et producteurs.

Des plans de contrôles permettent le suivi de ces politiques et l'amélioration continue des pratiques.

Dans le cadre de notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale, notre **déclaration de performance extra financière** expose les risques et opportunités RSE significatifs liés à notre activité et détaille les politiques de prévention, atténuation et remédiation que nous menons en regard de chacun d'entre eux. Nombre de ces politiques contribuent à notre démarche devoir de vigilance et sont intégrées dans le présent plan de vigilance. Notre déclaration de performance extra financière est publiée chaque année sur notre site magasins-u.com, à la rubrique « Des valeurs fortes (<https://www.magasins-u.com/decouvrir-u/des-valeurs-fortes/rapports-rse>).

Concernant nos PRODUITS
Préservation des ressources et de la biodiversité
Réduction des substances controversées
Réduction des déchets et du gaspillage
Qualité nutritionnelle
Consommation responsable

Vis-à-vis de nos FOURNISSEURS
Origine France privilégiée
Développement économique
Environnement
Bien-être animal
Sensibilisation aux enjeux RSE

Y sont exposées les politiques suivantes, que nous menons au regard des risques et opportunités RSE significatifs liés à notre modèle d'affaires :

> Enjeux environnementaux

- Réduire et valoriser les déchets
- Réduire notre empreinte carbone
- Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité
 - Soutenir les démarches d'agro-écologie
 - Préserver les ressources
- Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

> Enjeux sociaux

- S'engager contre l'exclusion
- Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions
- Améliorer la qualité de vie au travail

> Enjeux sociétaux

- Etre acteur de la dynamique des territoires
- Encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement
- Faciliter une consommation plus responsable
- Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

Notre démarche devoir de vigilance s'intègre dans la continuité de ces engagements et nous permet d'enrichir notre stratégie et continuer à nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Pour U Enseigne, le devoir de vigilance participe à notre volonté de renforcer le développement de filières durables. Il permet de développer le dialogue avec les parties prenantes, notamment en faisant évoluer les relations avec les fournisseurs et en sensibilisant plus largement nos équipes internes.

NOS AMBITIONS EN MATIÈRE DE DEVOIR DE VIGILANCE :

Pour répondre à notre devoir de vigilance, nous nous sommes fixés une démarche de travail en trois étapes :

- **Etape 1** : (1) Mieux connaître et cartographier les risques sociaux et environnementaux pouvant survenir sur les chaînes d'approvisionnement des produits de grande distribution et (2) les mettre en perspective avec les outils, politiques et actions mis en place pour adresser en priorité ces risques pour les produits à marque U. Cette étape a été réalisée en 2020.
- **Etape 2** : Définir un plan d'action visant à mieux adresser ces risques à travers (1) la mise en place de process transverses ; (2) la définition d'actions spécifiques pour certains produits/ catégories de produits identifiés comme prioritaires, (3) l'élaboration d'un plan de déploiement opérationnel sur le périmètre prioritaire, prenant notamment en compte les niveaux de priorité, la faisabilité des actions, etc. (4) assurer le suivi des process/ actions mis en place afin de vérifier leur efficacité. Cette étape a été engagée en 2021 et se poursuit au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles catégories prioritaires dans notre plan de travail. Notre avancement dans cette étape est décrit dans le chapitre « IV- Evaluations régulières et actions d'atténuation » page 10.
- **Etape 3** : déployer la démarche dans le but de couvrir l'intégralité des activités les plus à risques de la Coopérative U Enseigne.

I. Gouvernance du devoir de vigilance

La gouvernance devoir de vigilance mise en place par la Coopérative U Enseigne se décline de la prise de décision stratégique jusqu'au niveau opérationnel.

- Les directeurs d'activités commerciales et la directrice QSSE (Qualité Sécurité Sociétal et Environnement) pilotent et arbitrent la feuille de route et rendent compte au Comité QSSE.
- Le **Comité QSSE** : composé d'un associé par région, il est piloté par un binôme composé d'un associé référent et de la directrice QSSE de la Coopérative U Enseigne. Le comité QSSE est en charge, entre autres, de valider la feuille de route devoir de vigilance proposée. Pour les sujets afférents au devoir de vigilance, il rapporte au Comité Conformité, celui-ci rapportant in fine au Conseil d'Administration National.
- Des **groupes de travail** intégrant des opérationnels (ingénieurs Qualité et acheteurs) sont mis en place selon les thématiques nécessitant un approfondissement.

Afin de s'assurer de l'infusion de ces sujets au niveau opérationnel, la Coopérative U Enseigne a créé un **réseau de référents devoir de vigilance** composé de binômes Achats et QSSE par catégorie de matière première / produit, formés sur le sujet et en charge du déploiement opérationnel de la feuille de route devoir de vigilance.

II. Périmètre du plan

Soucieux d'entamer une démarche approfondie permettant d'installer des changements pérennes, nous avons choisi d'avancer pas à pas en définissant un périmètre précis pour les premières années afin d'étendre progressivement la démarche à l'intégralité des activités stratégiques de la Coopérative.

Nous avons donc choisi de nous focaliser en premier lieu sur notre cœur de métier, c'est-à-dire les produits vendus en magasin référencés par U Enseigne, cette entité étant en charge des achats et référencements de produits.

Au sein de cette activité, la **priorité** a été mise sur les produits alimentaires et non alimentaires pour lesquels nous exerçons une influence plus directe, à savoir : **les produits à marque U et les produits frais vendus dans les rayons traditionnels**.

Avec l'expérience acquise sur ce premier périmètre, notre objectif est d'étendre ultérieurement la démarche à d'autres typologies de produits et services et aux autres activités de la Coopérative.

III. Cartographie des risques

La réalisation d'une cartographie des risques potentiels liés à nos filières a été le point central de notre travail en 2020. Cette cartographie a porté sur 15 catégories de produits alimentaires et non alimentaires couvrant l'intégralité des catégories de produits vendus en magasin.

MÉTHODOLOGIE

Nous avons d'abord choisi de classer les produits référencés par U Enseigne en 15 catégories fondées sur la typologie de matières premières et l'usage des produits finis.



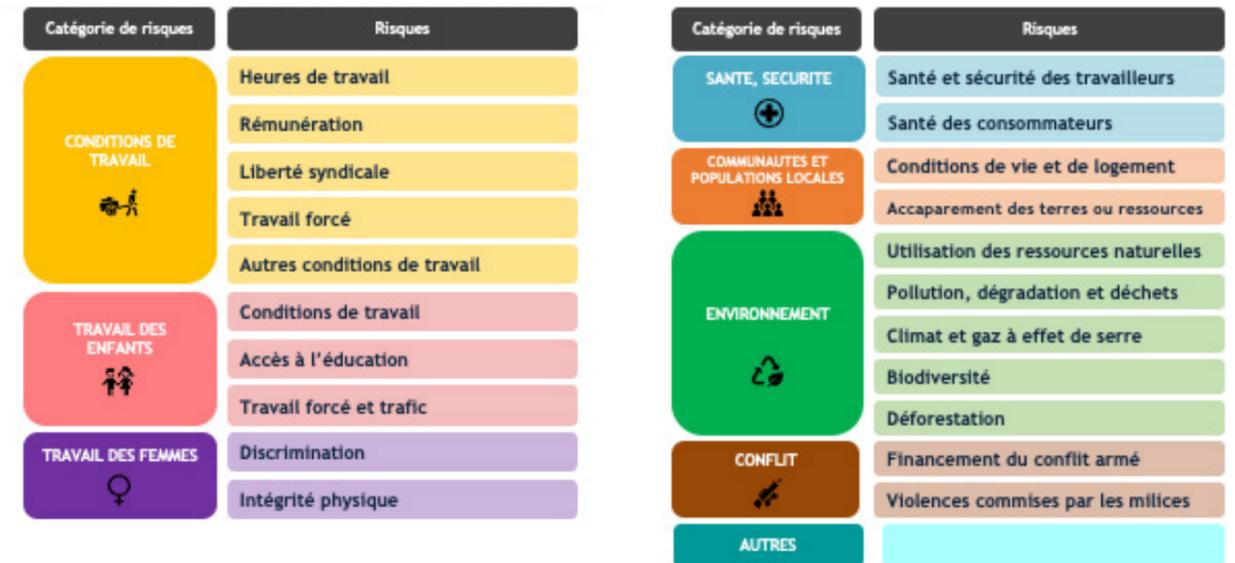
U Enseigne commercialisant plusieurs dizaines de milliers de références de produits alimentaires et non alimentaires (15 000 produits à marque U), l'objectif de cette cartographie des risques potentiels a été d'acquérir une connaissance suffisante de « la nature des incidences négatives et potentielles sur les droits de l'Homme » dans lesquels l'Enseigne peut avoir une part, et de « comprendre les incidences particulières » qu'elle pourrait avoir sur certaines parties prenantes dans un cadre de fonctionnement donné (Principes 18, Principes Directeurs des Nations Unies).

Dans cette optique, nous avons travaillé par étapes :

- **Etape 1 :** Nous avons réalisé un travail d'identification et d'analyse des risques potentiels et intrinsèques liés à nos 15 catégories de produits. Ce travail a été réalisé à travers une recherche documentaire fouillée, avec le soutien d'experts, en faisant ressortir les principales matières premières/produits ou catégories de matières premières/catégories de produits, étapes de la chaîne de valeur et/ou pays et zones géographiques où se manifestent potentiellement ces risques.
- **Etape 2 :** Ces risques ont été qualifiés juridiquement afin d'identifier les droits humains et environnementaux potentiellement concernés et les détenteurs de ces droits.
- **Etape 3 :** Ces risques ont ensuite été mis en perspective avec les engagements et actions déjà mis en place au sein de U Enseigne et auprès de nos partenaires afin d'identifier le niveau de couverture des risques, et donc les zones d'actions prioritaires. C'est cette étape qui nous a permis de qualifier le niveau de potentialité du risque et de définir les combinaisons prioritaires (matières premières / produits ou catégories de matières premières / catégories de produits, étapes de la chaîne de valeur et/ou pays et zones géographiques) sur lesquelles orienter nos actions.
- **Etape 4 :** Enfin, l'étude avec les responsables QSSE et Achats de certaines filières nous a permis de mieux comprendre les zones potentiellement à risques au sein de nos chaînes d'approvisionnements et mieux y délimiter notre sphère d'influence, et ce sur la base de critères tels que le volume d'achats, la relation avec les fournisseurs, etc. et prioriser nos actions.

RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE

Les recherches ont permis d'établir que les 15 catégories de produits étudiées peuvent potentiellement avoir un impact sur 21 sous-catégories de risques regroupées en 8 grandes catégories :



Cette nomenclature des risques permet de créer une grille de lecture nouvelle sur les filières de U Enseigne, à travers le prisme des droits humains et environnementaux. Chacune de ces catégories reflète différents droits humains et environnementaux reconnus par les conventions internationales (telles que celles de l'ONU et de l'OIT) et s'appliquant spécifiquement à certains détenteurs de droits (travailleurs, femmes, enfants, communautés locales, etc.). Cette nomenclature n'est ni exhaustive, ni figée dans le temps. Une telle lecture permet de créer des clefs d'entrées afin d'identifier les engagements et les actions les mieux adaptés pour répondre à ces risques, en fonction de notre sphère de responsabilité.

L'identification des risques potentiels à travers une recherche bibliographique (cf. Etapes 1 et 2) a fait ressortir les catégories de matières premières/produits les plus à risque. Nous avons classé ces catégories selon trois niveaux basés sur la gravité et la probabilité du risque. Voici les catégories classées sur les deux premiers niveaux :

- Les catégories de matières premières/produits de niveau 1 (risque très élevé) :
 - « Produits de la mer »
 - « Viandes »
 - « Produits dérivés des animaux »
 - « Café/cacao »
 - « Huile de palme »
- Les catégories de matières premières/produits de niveau 2 (risque élevé) :
 - « Fruits et légumes »
 - « Boissons »
 - « Autres produits d'épicerie » (huiles, épices, sel, poivre, miel)
 - « Textile »
 - « Produits manufacturés » (équipements électriques et électroniques, univers de la cuisine, produits en plastique, mobilier, etc.)
 - « Emballages »

La mise en perspective des risques avec les actions mises en place (cf. Etape 3) a permis d'identifier les catégories de matières premières/produits sur lesquelles nous devrions agir en priorité pour renforcer la robustesse de nos mesures de prévention/remédiation.

U Enseigne a déjà mis en place dans le cadre de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale des politiques permettant de couvrir l'essentiel des risques identifiés sur les catégories de niveau 1. Cette analyse a donc permis de confirmer la pertinence des politiques déjà mises en place et de définir le périmètre d'action prioritaire pour les années à venir (voir § B.1 page 13).

Les catégories de niveau 2 prioritaires sont :

- « Fruits et légumes »
- « Autres produits d'épicerie » (huiles, épices, sel, poivre, miel)
- « Textile »
- « Produits manufacturés » (équipements électriques et électroniques, univers de la cuisine, produits en plastique, mobilier, etc.)
- « Emballages »

(Voir les plan d'actions concernant ces catégories et leur avancement au § B.2 page 19)

Une première cartographie des risques a été réalisée en 2020, avec une priorité mise sur les produits à marque U et les produits frais vendus dans les rayons traditionnels.

A date, compte tenu des périmètres d'activités, cette cartographie n'a pas évolué. U Enseigne accompagne ses équipes QSSE et Achats pour une bonne appropriation et un approfondissement de cette cartographie..

Pour les prochaines années, nos objectifs sont de :

- mettre à jour régulièrement les cartographies des risques ;
- identifier en continu les matières premières/produits les plus à risque ;
- affiner l'analyse des risques pour des matières premières/produits spécifiques au sein des catégories prioritaires.

IV. Evaluations régulières et actions d'atténuation

A. TRANSVERSE : MISE EN PLACE DE PROCESS D'ÉVALUATION FOURNISSEURS/ATTÉNUATION DES RISQUES

> Politiques transversales

Nous avons déployé un certain nombre de politiques transversales qui constituent un socle commun d'exigences RSE s'appliquant à tous nos produits : lutte contre la déforestation, réduction et valorisation des déchets, retrait des substances controversées, nutrition. Ces politiques transversales permettent elles aussi d'adresser un certain nombre de risques potentiels identifiés sur plusieurs catégories de matières premières/produits.

• Lutte contre la déforestation importée

Pour la fabrication et l'emballage des Produits U, nous recourons à des matières premières qui peuvent contribuer à la déforestation et au dérèglement d'écosystèmes essentiels, notamment dans les pays tropicaux. L'exploitation de ces ressources est également susceptible de porter atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité de personnes. Nous sommes donc engagés depuis 2010 dans une démarche volontaire pour assainir notre chaîne d'approvisionnement et limiter notre impact. Nous menons des politiques ciblées par matière première. Notre démarche générale procède en deux temps :

- Chaque fois que possible, nous supprimons de nos produits les composants qui menacent les ressources forestières concernées ou nous favorisons l'utilisation de matières recyclées ;
- Sur la partie résiduelle pour laquelle il n'existe pas d'alternative, nous tendons à utiliser des composants ou ingrédients dont le moindre

impact environnemental est contrôlé et certifié par des labels, certificats ou démarches responsables reconnues sur lesquelles nous sommes en échanges réguliers avec nos parties prenantes.

Nos efforts se portent actuellement sur le renforcement de la traçabilité de nos approvisionnements, nous suivons avec attention les démarches portées via la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée, et nous préparons la mise en œuvre du règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts en challengeant nos fournisseurs et en formant les équipes opérationnelles sur le sujet.

• Réduction et valorisation des déchets

Convaincus que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous visons en priorité à minimiser notre production de déchets - alimentaires et non alimentaires - et, pour les déchets inévitables, à favoriser leur valorisation dans des démarches d'économie circulaire. Nous menons nos actions autour de quatre grandes politiques :

- Eco-concevoir nos produits et emballages : réduire les emballages, prolonger la durée de vie des produits et améliorer leur recyclabilité, prioriser l'utilisation de matières premières renouvelables, et développer l'utilisation de matière première recyclées
- Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage à usage unique
- Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage

• Retrait des substances controversées

Le consommateur s'interroge de plus en plus sur les potentiels risques pour la santé des substances et additifs présents dans les produits de consommation courante. Conscients de ces craintes, nous avons pris le parti dès 2012 de ne pas nous réfugier uniquement derrière la stricte réglementation et nous avons souhaité aller au-delà de celle-ci en supprimant peu à peu ces substances controversées des produits à marque U. Pour cela, nous avons construit en collaboration avec une tierce partie une mécanique de classement de ces substances afin d'en prioriser le plan de leur élimination et de définir un plan d'amélioration continue. Courant 2023, une mise à jour de l'évaluation des substances controversées a été réalisée.

• Nutrition

La qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire est au premier rang des enjeux de santé publique et fait partie des préoccupations majeures des consommateurs. Notre responsabilité se traduit en quatre grandes ambitions :

- Privilégier les matières premières présentant les meilleures caractéristiques nutritionnelles (fibres, matières grasses végétales, matières premières animales certifiées Bleu-Blanc-Cœur...)
- Garantir le profil nutritionnel de nos produits U : Notre ambition, à produit comparable, est de figurer parmi les meilleurs scores du marché. Plus particulièrement, nous entendons proposer des produits U à destination des enfants porteurs d'un Nutri-Score A, B ou C.
- Garantir l'existence d'une offre adaptée aux besoins spécifiques (sans gluten, végétarienne, allégée en sel, et/ou matières grasses, et/ou sucres...)
- Fournir une information claire et transparente à nos consommateurs, notamment via le Nutri-Score.

Ces politiques sont décrites plus précisément dans notre Déclaration de Performance Extra- Financière, disponible sur le site [magasins-u.com \(https://www.magasins-u.com/decouvrir-u/des-valeurs-fortes/rapports-rse\)](https://www.magasins-u.com/decouvrir-u/des-valeurs-fortes/rapports-rse).

La conformité des Produits U au regard de ces exigences est vérifiée et suivie annuellement par les indicateurs de pilotage de chaque politique.

> Process d'évaluation des fournisseurs

Depuis 2001, U Enseigne est adhérente de l'initiative multisectorielle ICS (Initiative for Compliance and Sustainability) qui regroupe près de 70 enseignes du commerce de détail agissant ensemble pour l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle a pour objectif l'amélioration des conditions de travail tout au long de

la chaîne d'approvisionnement en vérifiant le respect par les fournisseurs d'un code de conduite qui se base sur les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les principes de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et des réglementations locales.

La démarche est multisectorielle et concerne toutes les catégories de produits (textile, chaussure, produits électroniques, alimentaire et ameublement).

• La démarche consiste à observer sur le terrain les conditions sociales de production, par la mise en œuvre d'audits sociaux réalisés par des prestataires indépendants accrédités par ICS sur la base d'une trame d'audit commune à toutes les enseignes, développée par ICS.

• Le référentiel d'audit adresse des problématiques intégrant aussi bien les conditions de travail (horaires abusifs, sécurité des locaux, équipements de protection des travailleurs,...), le recours au travail d'enfants, au travail forcé, les pratiques disciplinaires abusives, le harcèlement, la discrimination, la liberté d'association et les conditions de rémunération (non-respect des salaires minimaux,...).

• A la suite de l'audit, les non-conformités sont identifiées et le site de production s'engage sur la réalisation des actions nécessaires pour lever ces non-conformités.

• Les données sont partagées entre les enseignes travaillant avec un site de production commun.

En adhérant à ICS, nous nous donnons pour objectif d'accompagner nos fournisseurs, via des démarches de progrès, dans le respect des droits de l'Homme et des réglementations du travail internationales et locales.

Nos fournisseurs s'engagent contractuellement au respect du code de conduite ICS et acceptent de faire auditer leurs sites de production et d'appliquer les plans d'actions préconisés face aux non-conformités constatées.

Les fournisseurs audités sont sélectionnés par U Enseigne sur la base d'une méthodologie interne d'analyse de risques intégrant le pays de production, les résultats des précédents audits (qu'ils aient été mandatés ou non par U Enseigne) et le type de produit fabriqué.

Le dispositif, déployé sur les produits à marque U, permet de couvrir l'essentiel des risques relatifs aux conditions de travail, travail des enfants, travail des femmes et santé/sécurité (cf. Résultats de la cartographie). A ce jour, U Enseigne a choisi de concentrer les audits sur les fournisseurs les plus à risques à l'aide de critères de priorisation fondés notamment sur le pays, les précédents audits du fournisseur et les risques engendrés par le produit.

Afin de renforcer les processus existants de prévention, atténuation et remédiation des risques en termes de droits humains et environnementaux identifiés lors de la cartographie des risques, U Enseigne a choisi d'organiser des groupes de travail intégrant les équipes opérationnelles (notamment Achats et Qualité).

Ces groupes de travail ont permis d'identifier comment structurer, renforcer et compléter les processus et politiques existantes afin d'assurer la bonne intégration de notre démarche de vigilance. Sur cette base, un plan de déploiement a été élaboré, comprenant :

- **Un processus cible** décrivant les grandes étapes méthodologiques à suivre dans la démarche de vigilance et précisant les acteurs en charge de leur gestion et mise en œuvre. Il intègre un dispositif de suivi, visant l'évaluation de la mise en œuvre effective et efficace des actions d'atténuation et de prévention. De plus, il permet de structurer les processus de gestion des alertes et de dialogue avec les parties prenantes.

- **Une boîte à outils**, détaillant les différents leviers d'actions et outils associés mobilisables dans le cadre de la gestion des risques vigilance. A ce jour, au-delà des audits ICS, plusieurs leviers d'actions complémentaires ont notamment été identifiés, tels que : le recours à des labels/certifications pour couvrir les risques identifiés, la sécurisation des matières premières et des sites, la sécurisation de la relation fournisseur, etc.

- **Des critères de priorisation** des catégories de matières premières/produits à risque sur lesquelles déployer des plans d'actions spécifiques. Ces critères sont notamment fondés sur la gravité et la probabilité du risque, l'importance économique de la catégorie de matières premières/produits, et la sphère d'influence de U Enseigne.

- **Un plan de formation**, visant à sensibiliser et former nos équipes opérationnelles et plus particulièrement les référents devoir de vigilance en charge du déploiement et du suivi de la mise en œuvre du processus de vigilance.

La mise en œuvre de ce plan de déploiement a été engagée au 2^{ème} semestre 2021, avec la livraison d'une première version de notre boîte à outils, la formalisation des critères de priorisation des catégories de matières premières/produits à risque sur lesquelles déployer des plans d'actions spécifiques et la mise en place et la formation de notre réseau de référents internes.

En 2022, le travail s'est affiné. Sur les risques sociaux, l'ensemble des sites de fabrication des produits U hors UE a été recensé, la procédure générale d'évaluation des risques sociaux revue et déployée.

Les catégories à risque sont étudiées et approfondies avec les équipes commerciales en fonction des enjeux et risques identifiés, le travail d'approfondissement des chaînes de valeur reste à poursuivre.

Au-delà des référents internes, la majorité des équipes U Enseigne des activités commerciales concernées ont été formées au devoir de vigilance : définition réglementaire, cartographie des risques U Enseigne, échange autour des plans d'actions prioritaires. Ceci représente plus de 150 personnes en charge du référencement des produits en Centrale d'achat U Enseigne. La formation initiée en 2022 a été poursuivie en 2023 et sera pérennisée en 2024, notamment avec le déploiement d'un e-learning dédié au devoir de vigilance à l'intention des équipes Qualité, Achats et Emballages.

Pour les années à venir, notre objectif est de :

- assurer la bonne maîtrise de cette méthodologie par nos équipes opérationnelles pour mettre en œuvre le processus socle et mener des plans d'actions prioritaires sur les catégories les plus critiques ;
- stabiliser et améliorer nos processus avec les retours d'expérience opérationnels.

B. ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR ADRESSER CERTAINS RISQUES / CATÉGORIES DE PRODUITS IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES POUR U

B.1 Actions menées sur les catégories prioritaires de niveau 1

Depuis plusieurs années, sont intégrées dans nos politiques des actions qui s'inscrivent dans les objectifs de la loi devoir de vigilance et qui ont notamment permis d'adresser via des politiques « filières » la plupart des risques potentiels identifiés pour les catégories de risque niveau 1 (risques très élevés, cf. « Résultats de la cartographie ») :

- « Produits de la mer »
- « Filières animales » (Viandes et produits dérivés des animaux)
- « Café/cacao »
- « Huile de palme »

Au-delà de ces politiques spécifiques relatives aux catégories de risques niveau 1, et dans une démarche de proactivité, U Enseigne a aussi développé des engagements sur d'autres filières (Droguerie- Parfumerie-Hygiène, Bazar etc.).

Politique développement durable - « Produits de la mer »

Cartographie des risques sur les « produits de la mer »

Plusieurs risques saillants ont été identifiés via la cartographie des risques potentiels réalisée sur cette filière : les conditions de travail (dont le travail forcé, les travailleurs migrants étant une population particulièrement exposée à ce risque), le travail des enfants et le travail des femmes, et la biodiversité (préservation des ressources halieutiques en particulier) ainsi que l'impact environnemental de certaines techniques de pêche ou d'aquaculture, avec des spécificités selon les zones géographiques, les étapes de la chaîne de valeur et les types de produits et techniques de pêche ou d'élevage considérés. Le thon et les crevettes sont notamment apparus comme les espèces présentant le plus de risques potentiels.

Description du plan de prévention/remédiation

Depuis 2011, U Enseigne travaille à l'amélioration continue de ses exigences concernant la filière « Produits de la mer » et a mis en place en 2012 une politique développement durable ambitieuse s'appliquant aux produits de la mer, frais et transformés, à marque U et également aux produits du rayon marée.

Cette politique se matérialise par un certain nombre d'engagements et d'actions permettant d'atténuer et de prévenir les risques décrits ci-dessus, et se décline au niveau des fournisseurs par une Charte engagement pêche et une Charte engagement aquaculture, et au niveau de nos équipes par des outils opérationnels.

- Pour les produits de la pêche, la démarche consiste à sélectionner les produits en fonction, notamment, de leur zone de pêche, de l'état des stocks, et de leur mode de capture. Sont également pris en compte les risques sociaux et de pêche illégale.
- Pour les produits de l'aquaculture, la démarche consiste à sélectionner les produits en fonction, notamment, de la maîtrise sanitaire, environnementale et des densités en élevage ainsi que du respect des exigences sur l'alimentation animale non OGM et non PAT (protéines animales transformées d'origine terrestre). Sont également pris en compte les risques sociaux liés au pays d'origine.

Au travers de ces politiques et chartes, U Enseigne et ses fournisseurs s'engagent à :

- S'assurer du respect des conventions sur le droit du travail maritime ;
- Lutter contre la pêche illégale ;
- Accompagner les fournisseurs dans le respect des droits de l'homme et des réglementations du travail international et local ;
- Favoriser des producteurs et industriels français ;
- Respecter la santé des consommateurs ;
- Préserver la biodiversité par des produits respectueux des ressources naturelles.

Pour garantir le respect de ces engagements, nous avons notamment mis en place les actions suivantes :

- Des éléments de traçabilité sont demandés aux fournisseurs pour identifier les pavillons non-signataires de la Convention Internationale sur le Travail Maritime ou les pavillons de pays inscrits sur la liste rouge ou noire de l'UE pour la pêche INN (pêche illécite, non déclarée et non réglementée) ;
- Une étude du risque social est réalisée en fonction du pays et, en fonction du résultat, nous pouvons demander la conduite d'un audit au référencement et/ou en suivi des usines concernées (via le référentiel ICS) ;
- Pour l'aquaculture, les fournisseurs ont pour interdiction d'utiliser des aliments OGM (hors crevettes), PAT, et doivent limiter l'utilisation d'antibiotiques. Les certifications sont privilégiées ; en l'absence de certification, la densité est étudiée ainsi que les risques environnementaux ;
- Une évaluation de l'ensemble des espèces issues de la pêche est régulièrement conduite, en prenant en compte en particulier l'état des stocks. La commercialisation d'espèces en « liste orange » (à maîtrise nécessaire) est limitée et la commercialisation des espèces menacées est interdite (« liste rouge ») ;
- Les alternatives durables sont privilégiées (espèces, techniques de pêche, zones de pêche, certifications, interdiction de certaines méthodes de pêche telles que le chalutage de fond, les DCP et la pêche électrique).

Les actions mises en place sur les produits de la mer permettent de couvrir l'essentiel des risques relatifs aux droits humains et à l'environnement, avec notamment des actions spécifiques sur les espèces et pays identifiés comme particulièrement à risque et un plan d'amélioration continue pour les prochaines années.

Ainsi, nous avons récemment fait évoluer nos engagements sur la « **filière thon** ». En tant que membre de l'approche sectorielle TUPA (Tuna Protection Alliance), une politique développement durable spécifique est dédiée à la filière thon en conserve U. U Enseigne s'engage à réaliser une évaluation des

critères de durabilité de nos approvisionnements en thon et à adapter notre offre commerciale à ces critères.

Nous nous engageons également à nous approvisionner exclusivement auprès de pêcheries canne et ligne et à réaliser une évaluation de ces pêcheries pour nous assurer qu'elles répondent à nos engagements. Enfin, nous nous engageons à maintenir un dialogue avec les parties prenantes et à informer nos clients à travers l'étiquetage des thons en conserve U.

Nous avons engagé un travail d'analyse approfondie des risques liés à nos approvisionnements sur la « **filière crevette** », notamment via une cartographie de nos approvisionnements sur l'origine Equateur et via un questionnaire approfondi sur les items traçabilité, risques sociaux et environnementaux avec un fournisseur pilote (mangroves, densité...). Ce travail est en cours d'approfondissement avec d'autres fournisseurs dans l'objectif d'un bilan en 2024. Nous participons également à une initiative sectorielle sur ce sujet avec Earthworm Foundation. Une charte de bonnes pratiques est définie et des audits de vérification sont en cours.

Conscients des impacts négatifs de la pêche minotière sur la biodiversité, nous souhaitons réorienter l'alimentation des élevages aquacoles vers d'autres sources protéiques. Nous avons ainsi rejoint le groupe de travail AQUAFEED organisé par Earthworm Foundation, dans la recherche d'une meilleure durabilité de l'alimentation animale en élevage aquacole.

En 2022, nous avons réalisé la mise à jour des évaluations des espèces majeures issues de la pêche et actualisé la liste des espèces vulnérables dont nous limitons ou nous interdisons la commercialisation ; nous avons poursuivi ce travail en 2023.

Un groupe de travail spécifique sur les risques sociaux a été finalisé en 2023 avec les ingénieurs et chefs de produits en charge du développement des produits U contenant des produits de la mer. Les objectifs étaient de prendre connaissance des risques associés aux produits de la pêche et de définir de potentielles actions d'atténuation. Courant 2023, des tests ont été réalisés auprès de certains fournisseurs, ce qui a permis de valider les outils définis lors de ce groupe de travail. L'ensemble des équipes concernées a été formé, le plan d'action de déploiement doit être construit en 2024.

Résultats 2023

45% de Produits de la mer U porteurs du **label MSC** ou équivalent (stable vs 2022)

75% des Produits U issus d'**aquaculture certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP/BIO** (-5 pts vs 2022)

Politique développement durable - « Filières animales »

Cartographie des risques sur les « filières animales »

La cartographie des risques potentiels réalisée sur les « filières animales » (viandes et produits dérivés des animaux) a fait ressortir des risques liés à l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, déforestation en lien avec l'alimentation animale) et au bien-être animal, mais également des risques liés aux droits humains dans un certain nombre de pays, ainsi qu'aux conditions de travail difficiles et à la rémunération des producteurs.

Description du plan de prévention/remédiation

Depuis 2011, nous travaillons à l'amélioration continue de nos exigences concernant les filières animales et avons mis en place en 2017 une politique développement durable ambitieuse s'appliquant intégralement aux marques U, U Bio et U Saveurs, pour les catégories de produits suivantes :

- Œufs
- Lait et produits laitiers
- Viande et volaille fraîches ou surgelées
- Charcuterie de porc et volaille
- Plats cuisinés avec viande et/ou volaille
- Produits élaborés à base de viande et/ou volaille et/ou œufs

Cette politique se matérialise par quatre grands engagements de U Enseigne portant sur :

- L'origine géographique
- Les conditions d'élevage
- L'alimentation animale
- Les traitements pharmaceutiques

Pour garantir le respect de ces engagements, ayant un périmètre d'action limité sur l'amont agricole, nous avons fait le choix soit de privilégier des référentiels (certifications, labels, etc.), soit d'accompagner les fournisseurs dans des démarches de progrès.

Par ailleurs, U Enseigne s'engage à privilégier la mise en place de partenariats avec les éleveurs français et à favoriser les matières premières d'origine française, permettant ainsi d'atténuer un certain nombre de risques liés aux droits humains et favorisant une juste rémunération des producteurs. 100% de nos approvisionnements en viandes et produits dérivés de viande (charcuterie de porc à la coupe, etc.), œufs, lait, des produits à marque U sont d'origine française (sous réserve des approvisionnements et process disponibles).

A travers sa politique bien-être animal, U Enseigne participe activement à la transformation des modes de production vers des modes plus respectueux des animaux. Les étapes de transport et d'abattage font partie intégrante de la politique.

Des engagements publics ont été pris par U Enseigne afin d'attester de nos engagements. Ainsi l'enseigne s'est engagée sur le bien être des poulets, des poules pondeuses et des lapins.

Engagements publics :

- Ovoproduits hors cage : d'ici à 2025, nous nous engageons à nous approvisionner en œufs hors cage pour les produits à base d'œufs à la marque U et pour les œufs de marques nationales. Depuis 2020, les œufs entiers « coquilles » U sont issus de poules élevées en plein air.
- Poulet : d'ici à 2026, 100% des poulets à la marque U vendus entiers ou découpés, ainsi que les Produits U élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet satisferont aux critères du Better Chicken Commitment, à savoir :
 - une densité réduite,
 - un enrichissement du milieu,
 - une souche permettant une croissance lente,
 - et de la lumière naturelle dans les élevages.
- Lapin : d'ici à 2026, 100% des lapins à la marque U seront élevés hors cage.

Cette politique filières animales intègre également des exigences spécifiques sur l'alimentation animale en cohérence avec la politique de lutte contre la déforestation et la politique « soja ».

Plus précisément, la politique « soja » répond aux enjeux de la déforestation causée par la production de tourteaux de soja destinés à l'alimentation animale. Elle définit l'engagement de U Enseigne de ne pas s'approvisionner en soja dans des zones ayant été déforestées, ou d'écosystèmes convertis. Afin de répondre au mieux à cet objectif, les 5 filières U les plus contributrices à l'empreinte soja de U Enseigne (porc, œufs, poulet, lait, saumon : produits bruts animaux et dérivés contenant plus de 50%) sont incitées à privilégier :

- Le soja garanti sans déforestation
- Les protéines végétales relocalisées en France (hors saumon)

Le déploiement de ce plan d'action sera notamment porté via la démarche Bleu-Blanc-Coeur, pilier fort du développement des filières U, et s'appuiera sur une cartographie des approvisionnements.

Dans cadre de notre engagement dans le manifeste de lutte contre la déforestation et la conversion liées au soja importé depuis l'Amazonie (cf Initiatives multipartites p.21), nous sommes également actifs au sein du groupe de partage multidistributeurs animé par Earthworm Foundation, dont un objectif est d'agir collectivement auprès des grands importateurs de soja pour renforcer l'évaluation de la filière. Pour mobiliser nos fournisseurs en amont, une charte d'engagement volontaire est venue compléter nos contrats.

Afin de lutter contre l'antibiorésistance, nous limitons au maximum l'utilisation d'antibiotique à leur strict nécessaire. Nous développons des gammes de produits sans antibiotique dès que les conditions de production le permettent.

- Depuis 2013, notre lapin U est élevé sans antibiotique post sevrage.
- Depuis 2017, notre poulet à marque U est élevé sans antibiotique.
- Depuis 2021, notre porc à marque U est également élevé sans antibiotique.

Politique développement durable - « Café / Cacao »

Cartographie des risques sur le café et le cacao

La cartographie des risques potentiels a fait ressortir des risques forts sur toute la chaîne de valeur de ces produits et particulièrement au niveau des plantations avec une attention particulière pour le Ghana et la Côte d'Ivoire pour le cacao. Des risques à la fois environnementaux (déforestation, utilisation de pesticides, utilisation des ressources en eau) et sociaux (travail forcé, faible rémunération, travail des enfants, accaparement des terres) ont été identifiés.

Description du plan de prévention/ remédiation

U Enseigne a mis en place un process particulier pour les produits à marque U contenant plus de 50% de cacao pour répondre à la spécificité des risques identifiés dans la chaîne d'approvisionnement de ces matières premières. Des objectifs précis en termes de déploiement ont été élaborés.

A travers des chartes d'engagement Responsable jointes aux spécifications en amont de toute relation avec un fournisseur de certains produit à marque U à base de cacao ou café, le fournisseur s'engage à respecter un certain nombre d'exigences pour prévenir et atténuer les risques qui pourraient survenir sur sa chaîne d'approvisionnement en termes :

- Environnementaux (dont protection des High Conservation Value Forest et High Carbon Stock) ;
- Sociaux (dont interdiction du travail des enfants, interdiction du travail forcé, respect des droits des travailleurs, respect de la CLIP) ;

Résultats 2023

En 2023, notre empreinte soja s'élève à environ 35 000 tonnes pour les produits à marque U des rayons : Boucherie, Charcuterie (origine France), Œufs, Lait et Saumon.

100% de nos produits U carnés bruts, de notre charcuterie de porc, de la viande contenue dans nos plats cuisinés sont **origine France**.

Sur nos 5 filières U les plus contributrices de notre empreinte soja, nous estimons que **55%** de notre empreinte soja est issu de **soja non déforestant** (évaluation 2022).

30% de nos références de poulets entiers et découpés sont conformes aux critères de production du **Better Chicken Commitment** (+4 pts vs 2022).

5% de nos références de poulets à marque U entiers et découpés sont conformes aux critères de production et d'abattage du Better Chicken Commitment.

55% des ovoproduits, utilisés dans les produits à marque U sont issus de poules élevées hors cage (+2 pts vs 2022).

36% de nos lapins U sont issus d'élevages hors cage.

- Économiques (dont formation des agriculteurs aux bonnes pratiques culturales, garantie de revenus décents des producteurs).

Le fournisseur répond à ces engagements à travers des certifications, démarches ou cahier des charges qui reprennent les engagements de la charte. Le fournisseur s'engage à diligenter des audits par une tierce personne et à nous transmettre le rapport. Nous validons la robustesse du référentiel au regard des exigences citées au préalable. Nous pouvons également réaliser nous-même des audits sur les sites de fabrication des produits U contenant du cacao ou du café.

U Enseigne réalise un suivi permanent et en rend compte à travers un reporting annuel. Des référents opérationnels sont en charge de vérifier la conformité du fournisseur avec le cahier des charges tout au long de la relation fournisseurs, et ont été formés sur les spécificités de l'évaluation des fournisseurs de ces chaînes d'approvisionnement.

En octobre 2021, U Enseigne s'est engagée dans l'Initiative Française pour un Cacao Durable qui réunit, aux côtés de l'Etat, des entreprises de l'industrie agro-alimentaire, des enseignes de distribution, des organisations de la société civile et des instituts de recherche. Les signataires s'engagent dans une collaboration pour des solutions durables en faveur de la cacaoculture dans les régions productrices, avec des objectifs à la fois sociaux, économiques et environnementaux : améliorer le revenu des cacaoculteurs et de leurs familles au plus tard d'ici à 2030, mettre fin au plus tard d'ici 2025 aux approvisionnements issus de zones déforestées après le 1er janvier 2020, lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants d'ici à 2025 et l'émancipation des femmes au sein de la filière cacao.

Pour nos produits alimentaires à marque U et pour les produits vendus au rayon boulangerie viennoiserie pâtisserie, nous nous engageons ainsi sur l'utilisation

d'un cacao traçable et responsable, garanti sans déforestation, respectueux des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants. Tous les produits concernés par l'Initiative Française pour un Cacao Durable (IFCD) satisferont à cette politique d'ici 2025 (tablettes, poudres de cacao, confiserie de chocolat).

Résultats 2023

Notre empreinte Cacao sur les produits à marque U s'élève à 4 000 tonnes, dont **50% issus de cacao responsable** (tablettes, poudres de cacao, confiserie de chocolat).

Notre empreinte Café d'élève à 5 300 tonnes, dont **24% issus de café responsable** (café grains, café moulu, capsules, dosettes, cafés solubles et boissons à base de café).

Politique développement durable - « Huile de palme »

Cartographie des risques sur l'« huile de palme »

La cartographie des risques potentiels réalisée sur l'« huile de palme » a fait ressortir de forts risques environnementaux (notamment en termes de déforestation et destruction des tourbières, dégradation des sols, pollution des eaux, déclin de la biodiversité) et sociaux (notamment en termes de travail des enfants, atteintes à la liberté syndicale, non-respect des réglementations internationales relatives aux heures de travail et la rémunération, travail forcé). Des risques relatifs aux communautés locales ont aussi été identifiés, notamment en termes de conflits impliquant les populations locales autochtones, d'impacts sur leurs conditions de vie et de logement ainsi que d'accaparement des terres.

Description du plan de prévention/ remédiation

Dans le cadre de la politique relative à la Préservation des Ressources Forestières, nous avons mis en place une politique ambitieuse visant à diminuer le recours à l'huile de palme dans les produits de marque U, U Bio et U Saveurs (catégories alimentaires ou non-alimentaires). Cette politique concerne les produits composés d'ingrédients contenant tout ou partie d'huile de palme, de palmiste ou de leurs dérivés.

Sur ce périmètre, cet engagement se matérialise par :

- La suppression de l'huile de palme des produits à chaque fois que cela est techniquement possible.

• Dans le cas où la substitution n'est pas possible, nous utilisons de l'huile de palme responsable certifiée RSPO. Pour les produits dont l'huile de palme n'est pas encore certifiée RSPO SG ou MB, nous compensons l'utilisation d'ingrédients dérivés d'huile de palme non durable par l'achat de crédits RSPO, qui contribue au soutien de la production d'huile de palme plus durable. Pour compenser la totalité des volumes d'huile de palme non certifiés utilisés dans l'année, U Enseigne s'engage à acheter des crédits RSPO au cours de l'année suivante.

• Mettre fin au plus tard d'ici 2025 aux approvisionnements issus de zones déforestées ou qui ont fait l'objet de conversion, conformément à la réglementation.

• Nous interrogeons nos fournisseurs pour obtenir les informations de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs jusqu'au premier importateur d'huile de palme dans le but de maintenir une transparence sur notre chaîne d'approvisionnement.

Par ailleurs, U Enseigne a poursuivi les travaux engagés en 2020 avec le groupe de partage multidistributeurs animé par Earthworm Foundation dans l'objectif d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading d'huile de palme pour renforcer la traçabilité et l'évaluation de la filière. Les importateurs communs aux membres du groupe sont évalués chaque année. A la suite de cette analyse, le groupe engage un échange direct avec certains importateurs afin de partager les résultats et d'impulser des plans de progrès ciblés.

En cas d'atteinte grave de l'environnement ou des droits humains, un mécanisme de "grievance" est mis en place, le groupe de travail entre en contact avec les importateurs afin de vérifier les faits imputés et les actions correctives mises en place.

Résultats 2023

- Notre empreinte huile de palme sur nos produits U alimentaires et de droguerie, parfumerie, hygiène est d'environ 4 000 tonnes, dont **65% sont certifiées RSPO** Mass balance ou Ségréguée. 45% sont certifiés RSPO Ségrégué, le reste étant en certifié en Mass Balance. La part d'huile de palme certifiée RSPO (SG ou MB) atteint **99% pour nos produits U alimentaires**. Nous poursuivons nos efforts pour maintenir ce niveau et augmenter la part d'huile de palme certifiée dans nos produits U en Droguerie Parfumerie Hygiène.
- En complément de ses plans d'actions propres, U Enseigne a poursuivi les travaux engagés avec le groupe de partage multidistributeurs animé par Earthworm Foundation dans l'objectif d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading d'huile de palme pour renforcer la traçabilité et l'évaluation de la filière. Huit importateurs représentant 95% des volumes du groupe ont ainsi été collectivement sollicités en 2022. Un état des lieux de leurs engagements a été réalisé en 2023 et des courriers leur ont été adressés en cas d'alertes identifiées.

B.2 Actions menées sur les catégories prioritaires de niveau 2

B.2.1 Produits alimentaires

• Fruits et légumes

Sur la catégorie des Fruits et légumes, des groupes de travail ont été lancés afin d'établir des feuilles de route opérationnelles permettant de limiter au mieux les principaux risques identifiés. Ces risques sont notamment liés à l'étape de récolte : conditions de travail, santé sécurité des travailleurs, travail des femmes et enfants. Les modes de production peuvent également avoir un impact non négligeable sur l'environnement en particulier pour les cultures d'avocat, de fruits exotiques, de tomates et d'amandes.

Ces groupes de travail ont mobilisé des référents opérationnels (notamment issus des équipes Achats et Qualité). Sur la base des critères de priorisation (cf page 10 /point A), nous avons recherché les couples matières premières/produits les plus à risque sur lesquels déployer en priorité un plan d'action spécifique de prévention des risques. A date, nous travaillons sur les sous-catégories : Bananes, Avocats, Fruits secs, Ananas et Tomates. Nos premières actions en 2022 ont consisté à questionner les fournisseurs des origines incriminées pour avoir un état des lieux des potentielles mesures de sécurisation mises en place par les fournisseurs.

Les premières actions ont concerné la banane : les approvisionnements certifiés Rainforest Alliance représentent 5,6% des volumes. Nous participons également à l'initiative IFBD (Initiative Française pour une Banane Durable) dont les objectifs sont les suivants :

- Répartition de la valeur et responsabilités partagées dans la filière : assurer une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne de production et de commercialisation, pour garantir une rémunération vitale pour les producteur-riche-s et les travailleur-euse-s d'ici à 2030.
- Durabilité environnementale des systèmes de production : améliorer les pratiques, en prenant en compte la diversité des zones de production, garantir une gestion durable des ressources naturelles, augmenter la biodiversité, atténuer les impacts négatifs pour l'environnement et adapter les systèmes de production au changement climatique par la recherche et la mise en œuvre de pratiques agroécologiques innovantes.
- Respect des droits humains et du droit du travail : garantir la santé et la sécurité des travailleur-euse-s, l'exercice de la liberté syndicale et de la négociation collective, l'égalité de genre, et lutter contre le travail des enfants dans les bananeraies.

Concernant l'avocat, nous avons intégré en 2023 un groupe de travail collectif animé par Earthworm (distributeurs et industriels). Les membres du collectif décident de porter un message commun à la filière, en s'alignant sur la vision d'un avocat responsable avec

une application à horizon 2030 (l'objectif final étant d'obtenir l'engagement des fournisseurs).

• Autres produits d'épicerie

De façon similaire à la catégorie « Fruits et Légumes », nous travaillons sur deux pilotes en produits plus élaborés : les Conserves de Tomates et Jus d'orange. Sur ce type de produits, nous devons approfondir la cartographie des approvisionnements amont de nos industriels, pour cibler par la suite les approvisionnements à risque afin de remonter au maillon production agricole. En 2023, nous avons partagé avec les équipes QSE et Achats les risques associés aux différents approvisionnements de ces filières.

B.2.2 Produits non alimentaires

• Textile

Dans la filière textile, la cartographie des risques potentiels a fait ressortir de forts risques environnementaux tels que la consommation d'eau et de pesticides lors de la culture du coton, et la pollution des eaux lors des opérations de teinture et de tannage. Divers risques sociaux ont également été identifiés, notamment des risques en matière de santé et sécurité des travailleurs (exposition à des substances chimiques, silice, chrome... lors des opérations de teinture, de sablage et de tannage), des risques de recours au travail d'enfants, de travail forcé au sein de cultures de coton et des conditions de travail extrêmement difficiles (longues journées de travail, rémunérations excessivement faibles et conditions insalubres) en confection.

Un groupe de travail composé de représentants des Achats et de la Qualité a été constitué afin de prioriser les actions à mener et réduire les risques identifiés. Dans ce cadre, une enquête a été réalisée en 2022 auprès des principaux fournisseurs de jeans afin de connaître leurs procédés de délavage et les actions mises en œuvre au sein de leurs usines (certifications, traitement des eaux usées...). Notre guide d'assurance Qualité Textile a été révisé en 2023 : il inclut une mention interdisant le recours au sablage pour les opérations de délavage des jeans.

Par ailleurs, U Enseigne a également mis en place une Politique textile permettant de favoriser les produits certifiés (OEKO-TEX®, Bio) et veille à garantir la traçabilité des produits à marque U en précisant sur son site www.magasins-u.com l'indication géographique des opérations suivantes :

- tissage/tricotage, teinture/impression et confection pour les produits d'habillement et le linge de maison ;
- piquage, montage et finition pour les chaussures.

• Produits manufacturés

Sur la catégorie des produits manufacturés, la priorité a été d'identifier les usines hors UE. L'identification des process les plus à risque sera réalisée dans les années à venir.

V. Mécanisme d'alerte

U Enseigne a mis en place un mécanisme d'alerte, dans le cadre de la loi Sapin II et du droit de la concurrence, ayant pour objectif de détecter au plus tôt la commission de faits de corruption en offrant la possibilité au lanceur d'alerte de faire remonter toute situation préoccupante.

Ce mécanisme d'alerte a été étendu aux alertes en matière de droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des travailleurs et environnement tel qu'exigé par la loi relative au devoir de vigilance.

Initialement ouvert aux seuls collaborateurs, le mécanisme d'alerte a été ouvert en 2022 aux parties prenantes externes afin qu'il devienne un outil de remontée des risques pour la société civile, les communautés locales et les travailleurs tout au long des chaînes d'approvisionnement. Via les instances représentatives légales, les représentants syndicaux ont été informés de l'élargissement du périmètre du mécanisme existant.

Notre plan de vigilance est consultable sur notre site magasins-u.com, à la rubrique Nos rapports RSE. Le mécanisme de signalement de faits mettant en cause notre devoir de vigilance y est également accessible à l'intention de nos parties prenantes. Toute partie prenante témoin d'une atteinte à un de ces droits peut émettre un signalement à travers une plateforme web dédiée accessible en français et en anglais (<https://report.whistleb.com/fr/u-systeme-alerte-d-vigilance>). Ce signalement peut être effectué de manière anonyme, au choix du lanceur d'alerte. Une cellule interne dédiée est en charge de traiter le signalement et si besoin d'ouvrir une enquête. L'auteur de l'alerte est dûment informé de l'état de sa requête via la plateforme web. En cas de risque avéré, la cellule dédiée mettra en place des actions de remédiation du risque et contrôlera la mise en œuvre effective desdites actions.

Aucune alerte relevant du devoir de vigilance n'a été reçue en 2023.

VI. Dialogue parties prenantes

U Enseigne cherche à promouvoir un climat de confiance et à renforcer ses relations avec ses différentes parties prenantes. Pour nous, le dialogue parties prenantes est un processus d'échanges qui vise à promouvoir des relations équilibrées et transparentes avec l'ensemble de notre écosystème. L'objectif n'est ni de bénéficier de l'expertise des parties prenantes sans contrepartie, ni de se limiter à de l'information descendante de ces dernières.

Pour s'adapter à la spécificité de chaque typologie de parties prenantes, nous nous engageons au travers de divers mécanismes et initiatives de dialogue :

- **Groupes de travail** : nous mettons régulièrement en place des groupes de travail composés d'opérationnels de l'entreprise et de fournisseurs afin de co-construire des politiques filières adaptées aux réalités et aux besoins du secteur.
- **Initiatives multipartites** : nous croyons à la nécessité d'approches sectorielles afin de bénéficier de la force du collectif pour adresser les risques de manière plus globale et démultiplier l'impact de nos mesures. Nous sommes engagés dans diverses initiatives sectorielles et sommes signataires de plusieurs chartes ou pactes sectoriels (cf. page suivante).

- **Partenariats avec des acteurs terrain engagés** : nous collaborons notamment avec Earthworm (membre de la fondation, nous travaillons avec eux sur de nombreux sujets : huile de palme, crevette, thon, etc.) et Bleu-Blanc-Cœur (membre de l'association, Bleu-Blanc-Cœur est notre socle de référence pour l'ensemble des produits à marque U suivants : œufs, porcs, poulet, lapin, bœuf, lait en bouteille, ultra-frais.)
- **Echanges continus avec des organisations de la société civile** : nous nous tenons à l'écoute des attentes et des points d'attention mis en lumière par la société civile à travers un dialogue engagé avec diverses organisations de la société civile. Conscients de leur connaissance terrain et de leur regard d'expert, nous nous engageons à répondre systématiquement à leurs sollicitations et à prendre en considération leurs avis.
- **Par ailleurs, nous sommes également signataires d'un certain nombre de pactes et chartes** (Pacte national sur les emballages plastique, Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, Charte d'engagement U-FEEF, etc).

Initiatives multipartites auxquelles nous adhérons :

- **ICS** : Nous sommes membres de l'organisation et adhérons à son référentiel d'audit à l'aide duquel nous évaluons nos fournisseurs. Nous échangeons continuellement avec les autres distributeurs membres des possibilités d'amélioration de ce système d'audit.
- **Soja** : En novembre 2020, U Enseigne et les principaux distributeurs français ont été signataires d'un manifeste commun, portant consensus sur les mesures collectives à mettre en place afin de lutter contre la déforestation et la conversion liées au soja importé depuis l'Amazonie et particulièrement la région du Cerrado au Brésil.
- **Palme** : Nous collaborons depuis 2020 avec le groupe de travail Distributeurs animé par Earthworm Foundation dans l'objectif d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading d'huile de palme pour renforcer la traçabilité et l'évaluation de la filière.
- En octobre 2021, U Enseigne s'est engagée dans l'**Initiative Française pour un Cacao Durable** dans l'objectif de promouvoir collectivement une cacaoculture durable dans les régions productrices, avec des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.
- Nous sommes membres du **Tuna Protection Alliance**. Cette association réunit depuis 2018 des acteurs du marché du thon en conserve (distributeurs, conserveries) avec l'ambition de proposer à la vente un thon responsable d'ici à 2025.
- **Banane** : Depuis 2023, nous participons à l'**initiative IFBD** (Initiative Française pour une Banane Durable) dans l'objectif d'une répartition équitable de la valeur dans la filière, d'une durabilité environnementale des systèmes de production et du respect des droits humains et du droit du travail.
- **Avocat** : Nous avons intégré en 2023 un groupe de travail (distributeurs et industriels) animé par Earthworm Foundation afin de porter un message commun à la filière, en s'alignant sur la vision d'un avocat responsable à horizon 2030.
- **Filière Crevette** : U Enseigne est engagée dans le groupe de travail animé par Earthworm Foundation dans l'objectif de définir des spécifications de crevettes durables en Equateur et de vérifier la conformité à ces spécifications sur le terrain.
- Nous souhaitons limiter les impacts négatifs de la pêche minotière sur la biodiversité. Pour agir collectivement, rechercher des alternatives et transformer les pratiques, nous sommes engagés dans le groupe de travail multidistributeurs **AQUAFEED** animé par Earthworm Foundation.
- Nous sommes engagés depuis 2018 comme membre fondateur du mouvement « **Pour une Agriculture du Vivant** ». Avec ce collectif, U Enseigne s'implique aux côtés de producteurs, d'experts et d'entreprises agro-alimentaires pour la promotion d'une transition agricole vers l'agroécologie.
- **Manifeste sur l'origine des produits alimentaires** (2019) : via cette initiative, nous nous engageons à donner une meilleure information au consommateur sur l'origine géographique des matières premières utilisées dans les produits alimentaires à marque U, et ceci de façon cohérente et transparente par catégorie de produits.
- En 2020, U Enseigne a rejoint l'**Association Etiquetage Bien Etre Animal** (AEBEA) et contribue à construire un référentiel et un étiquetage consommateur unique concernant le niveau de bien-être animal des produits.
- Engagée dans la réduction de l'utilisation des plastiques, U Enseigne a pris une part active à la construction du **Pacte National sur les emballages plastiques** qu'elle a signé en 2019 aux côtés des Pouvoirs publics, d'ONG et d'une dizaine d'industriels de l'agroalimentaire et distributeurs.



Commerçants
autrement

Coopérative U Enseigne

Société Coopérative à forme anonyme à capital variable
Siège social : Parc Tertiaire Icade - Bâtiment Montréal - 20 rue d'Arcueil - 94150 RUNGIS
304 602 956 RCS CRETEIL

